

ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE

" La Joie de Vivre "

Hyères , le 25 Novembre 1994

363 , bard de la Joie de Vivre
83400 - HYERES

Compte-rendu de l'Assemblée Générale
de l'Association Syndicale Libre " La Joie de Vivre "

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les copropriétaires du lotissement " La Joie de Vivre " se sont réunis , le Vendredi 25 Novembre 1994 à 18h30 , dans la salle " Les Bleuets " , Z.A. du Polyvestre à Hyères .

Nombre de propriétaires : total	81
présents	39
représentés	16
absents	26

Dès 18h40 , le quorum étant atteint , le Directeur de l'Association , Monsieur BAYOL , ouvre la séance .

Rapport moral

Devant le constat du respect de l'exectitude de la part des membres de l'Assemblée , Monsieur BAYOL exprime sa satisfaction et adresse , à tous , ses remerciements .

Puis il passe en revue les ~~activités de l'association~~ .

" Coopération et Famille " (SEMIN)

Ces voisins avaient ouvert une procédure à notre rencontre pour entrave , de notre part , à leurs projets .

Le Juge , après avoir fait remarquer que nous n'étions pas propriétaires de notre lotissement , les a , pour l'instant , déboutés . C'est donc le statu-quo .

Affaire LEGER

La recherche d'une solution pour dégagement de sa propriété sur notre lotissement est toujours en cours .

PROCOVAR (DECAYEUX)

Le crédit DECAYEUX qui nous est destiné , en compensation d'un branchement sur notre réseau , est en passe de déblocage .

Par ailleurs , Mtre MASSIANI , chargée du lotissement PROCOVAR , propose un " shon " des terrains 98 - 101 et 104 .

Après étude avec Mtre LE GOFF , cette dernière offre , peu intéressante , n'a pas été retenue .

Débroussaillage

L'opération s'est , cette fois , réalisée dans de bonnes conditions .
Toutefois , l'espace vert , en bas du lotissement , jouxtant le
bard Koenig , celui de la Joie de Vivre et l'allée André Bourvil est
resté en l'état .

En effet , étant donné le grand nombre d'essences qui y sont plantées,
nous avons préféré attendre que ce travail soit fait par les équipes
spécialisées chargées de l'aménagement de nos espaces verts , après
réception du lotissement .

Eclairage public

Un rendez-vous avec la Sté PROTELEC est prévu pour la remise en état
du réseau .

Incendie

Il est proposé d'étudier la possibilité d'ouvrir un chemin , à
destination des Secours , le long de l'espace vert surplombant la
place Charlie Chaplin .

Entretien du réseau routier

Nous prévoyons , pour l'instant , une opération de bouchage des trous.

Frais de procédure

Les frais de procédure d'un procès incombent au perdant .
Toutefois , chaque partie doit prévoir ses frais d'avocat .

Procès de finition du lotissement

Nous en sommes à la période de dépôt des conclusions des diverses
parties .

Vote

Par vote à mains levées , l'ensemble du rapport moral est approuvé
à l'unanimité .

Monsieur BAYOL donne , alors , la parole à Madame HERSENT pour le
rapport financier .

Rapport financier (Budget 1993 - 1994)

(Voir page suivante)

Rapport financier (Budget 1993 - 1994)

Recettes - Cotisations (87 à 94 + pénalités)	69.500,00
Dépenses - Location salle	600,00
Photocopies + fournitures	608,80
P.T.T.	2.526,70
Avocat	9.488,00
Frais Justice	1.237,78
Assurance	1.069,00
Entretien ?	39.019,40
Total des dépenses	54.549,68
Solde bancaire au 30/11/93	+57.372,61
Recettes	+69.500,00
Dépenses	-54.549,68
Solde bancaire au 30/11/94	72.322,93

Par vote à mains levées , le Budget est adopté à l'unanimité .

Cotisation 94 - 95

Proposition est faite , par Monsieur BAYOL , de la maintenir , pour cette année , à 1.200,00 frs .

Par vote à mains levées , cette proposition est adoptée à l'unanimité .

Questions diverses

Signalisation routière

Décision d'écrire à la Mairie pour , au moins , obtenir la mise en place , à la sortie du lotissement , au plus tôt , d'un panneau " Stop " , ainsi qu'une signalisation de notre lotissement .

Tableau d'informations

Il devrait être réalisé en 1995 .

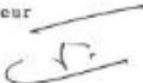
Poubelles

Pour les allées , l'aménagement d'un rangement en bout d'allées pour les poubelles ne peut être prévu qu'après réception du lotissement et demande une modification du cahier des charges .

Toutefois , en attendant , nous demandons à nouveau aux co - lotis de faire un effort pour rentrer ces poubelles le plus tôt possible après le passage des éboueurs .

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire étant épuisé , Monsieur BAYOL clôt la séance et déclare ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire .

Le Directeur



Le Secrétaire



Le Trésorière



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Demande de Meurs

- Demande de modification du règlement en vue de la construction d'une piscine en dehors de la zone d'implantation .

Cette opération est soumise à des règles et demande qu'une étude soit établie et soumise à l'Urbanisme .

Une modification du cahier des charges est à prévoir .

Demande de

- Demande de modification du règlement pour emprise au sol supplémentaire de 25m² .

- Demande de modification du règlement pour hauteur , ces deux demandes dans le cadre de l'autorisation de dérogation de 20% .

L'harmonisation des murs de clôture , sur avis des Services de l'Urbanisme demande l'intervention d'un géomètre .

Cette étude reviendrait à environ 2000,00 frs , ce qui s'avère être raisonnable .

Demande de Meurs

Le terrain de Meurs jouxte , à la fois , l'allée Fernandel et l'allée Fernand Sardou .

- Demande , dans le cadre de l'autorisation de dérogation de 20 % , d'augmentation d'emprise au sol en vue de la construction d'un garage hors de la zone d'implantation , dans le cas où la surface constructible nécessaire manquerait .

- Demande de sortie de voitures sur l'allée Fernand Sardou .

Selon les règles de l'Urbanisme , le garage devra être parallèle à la route et l'étude du projet sera à soumettre aux services compétents .

Cette opération entraîne une modification du cahier des charges .

Poubelles

La prévision d'emplacements , en bout d'allées , pour les poubelles appelle une modification du cahier des charges .

Vote

Par vote à mains levées , l'Assemblée approuve , à l'unanimité , l'ensemble des intentions et des décisions à prendre prévues dans le contenu des exposés de l'Assemblée Générale Extraordinaire .

L'ordre du jour de celle-ci étant épuisé , Monsieur BAYOL clôt la séance .